

« Le recours contre le soutien à l'enseignement universitaire à Charleroi met à mal l'intérêt collectif »

Le rectorat de l'université Saint-Louis a déposé un recours contre une mesure de crédit d'impulsion au bénéfice de formations universitaires à Charleroi. Deux anciens recteurs, de l'ULB et de l'UMons, disent leur consternation face à un torpillage qui semble être orchestré par l'UCL...

Au niveau mondial, les universités sont amenées à travailler de plus en plus en partenariat, et ces coopérations, qui n'excluent pas une certaine compétition, s'avèrent fructueuses. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le financement insuffisant de l'enseignement universitaire n'a fait qu'accroître la nécessité pour nos universités de structurer leurs activités de manière collaborative, en évitant tout gaspillage et toute concurrence stérile. C'est la logique qui sous-tend l'organisation de l'enseignement supérieur par le décret « Paysage » voté en 2013. Il nous faut tenter de répondre au mieux à de nombreux défis avec des moyens limités.

Le faible taux de diplômés universitaires à Charleroi est un de ces défis. Depuis plusieurs années, nos deux universités, ensemble, ont pratiquement été les seules à s'investir pour répondre aux attentes d'une région dont la population a un accès beaucoup plus restreint à l'enseignement universitaire que dans les autres grandes métropoles wallonnes.

Un signal inquiétant

Jeudi dernier, une courte nouvelle Belga annonçait que le recteur Jadoul (université Saint-Louis) avait déposé un recours devant la Cour constitutionnelle contre une mesure de crédit d'impul-

sion proposée par le gouvernement et votée par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au bénéfice de formations universitaires à Charleroi. Comme anciens recteurs de l'ULB et de l'UMons qui avons énormément œuvré pour le développement de l'enseignement supérieur à Charleroi, nous sommes consternés et alarmés de voir ces derniers temps s'installer un climat de plus en plus délétère entre universités, que symbolise bien ce recours contre une décision qui fait sens (vu le déficit de diplômés à Charleroi) et a le mérite du volontarisme et de l'originalité (un crédit d'impulsion temporaire pour soutenir le démarrage de ces enseignements).

L'intérêt collectif aux oubliettes

Consternés, parce qu'il s'agit d'une démarche motivée manifestement plus par une volonté de faire obstacle aux initiatives de nos deux universités que par l'intérêt collectif, dans la mesure où les autorités de Saint-Louis savent pertinemment que le financement de ces

nouveaux enseignements ne provient pas de l'enveloppe fermée, mais d'un budget complémentaire qui ne grève donc les moyens d'aucune université. Qui plus est, à l'issue de la période d'impulsion, dans 3 ans, ce budget retournera dans l'enveloppe globale, ce qui bénéficiera donc à tous.

Alarmés parce que cette manœuvre risque de réduire à néant le travail collectif de nos deux universités qui, avec le soutien de la haute école Condorcet, vise à répondre à Charleroi au besoin d'une région qui souffre et est en attente d'initiatives positives.

Une mesure de rétorsion...

La démarche de Saint-Louis est d'autant plus choquante que cette institution n'a aucune raison objective d'intervenir dans ce dossier. Elle n'a jamais demandé une accréditation sur Charleroi et elle ne sera en rien lésée financièrement comme expliqué plus haut. Il est difficile de ne pas voir, à travers Saint-Louis, une action de l'UCL qui a vu ses demandes récentes d'habilitation sur

Charleroi être refusées massivement par le conseil d'administration de l'Ares. Il s'agit donc ici de préférer qu'il n'y ait pas de crédit d'impulsion pour la région la plus défavorisée du pays en matière universitaire plutôt que de le voir leur échapper.

Jamais dans le passé, nous n'avons assisté à une démarche similaire. Depuis une vingtaine d'années, les recteurs de toutes les universités francophones ont veillé à travailler main dans la main, œuvrant à dépasser les concurrences

historiques pour trouver une dynamique vertueuse. Cela n'a pas toujours été simple mais ils y étaient parvenus, en installant des structures de concertation (Cref, Ares, FNRS), en développant des plateformes interuniversitaires de recherche ou encore en plaçant d'une seule voix pour le refinancement de l'enseignement supérieur. Le décret Paysage et la nouvelle loi de financement sont les symboles et les pierres d'angle de cette pacification.

... contraire à l'intérêt des citoyens

L'annonce du projet de fusion UCL/Saint-Louis a rompu cette dynamique collaborative et on peut supposer que l'échec tout récent des dernières négociations autour de ce projet ne ramènera pas la sérénité. C'est avec désolation que nous faisons ce constat et que nous nous élevons tout particulièrement contre la tentative de blocage d'initiatives en faveur de Charleroi, car cette attitude est contraire à l'intérêt des citoyens et à l'accès à l'enseignement supérieur de la première cité wallonne.

L'expérience montre que, divisées, nos institutions sont déforçées. Nous, qui avons à l'époque énormément œuvré, comme nos prédécesseurs et nos successeurs, pour le développement de l'enseignement supérieur à Charleroi, ne pouvons nous résoudre à voir ainsi certaines universités en arriver à de telles extrémités. Nous espérons que le bon sens prévaudra et que ce recours sera retiré car il peut légitimement indigner toutes celles et ceux qui œuvrent pour aider une région qui en a besoin.